



Appareil en panne pendant la garantie

Par Arkael

Bonjour,

le 05-08-2015 j'ai acheté chez une grande distribution un mini four de 26 l à chaleur tournante et tourne broche (pour 99 ?)

La minuterie est tombée en panne avant la fin de la garantie de 1 an (donc jusqu'au 05-08-2016)

Contacté le service clientèle propose de ramener le four au SAV le plus proche, mais dit qu'il n'y aura pas de four de remplacement pendant la durée de la réparation.

Comme en ce moment je suis cloué chez moi, c'est ma copine qui est allé ramener le four au SAV.

Le SAV dit que ce n'est pas réparable et propose un autre four (neuf) à la place, mais d'un prix de 65 €, ce qui fait une différence moindre de 34 € par rapport au prix de l'ancien

Et me voilà avec un four sans chaleur tournante, sans tourne broche, de surcroît un modèle d'expo et une garantie se terminant à l'échéance de la garantie du four précédent (05-08-2016)

Tout cela est-il légal (pas le même genre de four-prix moindre-modèle d'expo et garantie)

Cordialement